

## ASSEMBLÉE DE PROVINCE **AMPLIATIONS** Commissaire délégué 1 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Gouvernement 1 Congrès 1 N° 39-2016/APS Collège de Païta 1 Vice-Rectorat 1 **JONC** 1 Archives NC 1 DES 1

## DÉLIBÉRATION portant changement de dénomination du collège de Païta Nord

## L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Vu la délibération n° 17/2016 du conseil d'administration du collège de Païta Nord du 21 avril 2016 ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Païta du 23 mai 2016 ;

Vu l'avis de la commission de l'enseignement réunie le mardi 13 septembre 2016 ;

Vu le rapport n° 1514-2016/APS/DES/SAF du 8 août 2016,

## A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2016, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

<u>ARTICLE 1</u>: L'ensemble, constitué par les bâtiments situés sur la Route territoriale 1 (RT1) Ondemia, constituant le collège, est dénommé « collège Gabriel Paita ».

<u>ARTICLE 2</u>: La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.